

## CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

Compte rendu de la réunion du Groupe consultatif sur les arts (n° 6)

Le 3 novembre 2004

M<sup>me</sup> Judith Flynn, présidente du Conseil des arts du Manitoba, ouvre la séance en faisant le point sur l'activité récente des divers groupes de travail du Conseil. M<sup>me</sup> Flynn explique que le CAM sollicite l'opinion du Groupe consultatif afin de la transmettre à ces groupes qui travaillent à élaborer une politique transparente, équitable et uniforme pour les programmes. Le Conseil a un groupe de travail sur les arts autochtones, sur les artistes individuels, sur le programme des artistes à l'école, sur le WSO et sur l'Opéra, ainsi qu'un nouveau groupe de travail sur la promotion des arts. M<sup>me</sup> Flynn mentionne également qu'une consultation a eu lieu en français le 30 octobre et qu'elle a attiré 70 artistes et organisations artistiques. Elle annonce aussi au Groupe que le Conseil étudie différentes possibilités en vue de trouver un foyer à long terme pour sa collection d'œuvres d'art.

Douglas Riske, directeur général, parle lui aussi des groupes de travail actuels et de la nouvelle orientation de la politique du Conseil. Il avise le Groupe que toute modification d'une ligne directrice susceptible d'avoir un effet sur une politique du Conseil devra être soumise au Conseil et que le processus comprendra des consultations sur l'adaptation et la modification des politiques. M. Riske précise que le Conseil procède plus expéditivement pour la politique proposée pour les arts autochtones parce que les programmes de subventions aux artistes autochtones existent depuis 2,5 ans sans politique. La politique a d'abord été examinée à l'interne et est maintenant en train d'être soumise à la communauté. M. Riske explique au Groupe qu'il faut généralement de 18 mois à 2 ans pour réexaminer une politique et de 3 à 5 ans pour faire des changements appréciables et substantiels à la façon dont les subventions sont accordées à une communauté. Une fois les changements faits, le Conseil notifie la communauté et surveille la situation pour voir si les changements aident cette communauté à avoir accès aux fonds et produisent les effets voulus. M. Riske dit au Groupe qu'il est un des nombreux échelons de consultation et de contribution. Il précise que les discussions du Groupe consultatif guideront les groupes de travail et la séance de réflexion annuelle du Conseil dans leurs délibérations des recommandations pour l'avenir.

M. Riske informe le Groupe du dossier de ressources pour la promotion préparé par le Conseil des Arts du Canada, documentation à l'intention des particuliers et organisations qui donne des conseils pour parler aux députés provinciaux et fédéraux de façon à encourager un financement accru des arts. M. Riske dit au Groupe que le Conseil des Arts du Canada prépare aussi un important document de position sur la promotion des arts.

Finalement, M. Riske parle de la tenue prochaine du premier forum des organismes canadiens de financement des arts, modelé sur l'organisation américaine Grant Makers in the Arts. Il dit au Groupe que la réunion de

novembre rassemblera des personnes clés des fondations, sociétés et gouvernements. M. Riske ajoute qu'une réunion nationale des directeurs des conseils des arts provinciaux et territoriaux et du Conseil des Arts du Canada aura lieu immédiatement après la réunion du premier forum des organismes canadiens de financement des arts.

Après les propos d'ouverture, M<sup>me</sup> Flynn demande au Groupe de regarder le document provisoire intitulé *Aboriginal Arts – Proposed Policy Options* en vue d'examiner et débattre trois questions clés :

- Comment ces mesures me touchent-elles en tant qu'artiste ou organisation artistique?
- Comment ces mesures touchent-elles la communauté artistique dans son ensemble?
- Quel effet ces mesures auront-elles sur le rôle du CAM dans la communauté?

Le Groupe est très impressionné par le document dans l'ensemble et par tout le travail que sa préparation a impliqué. Le Groupe estime qu'une politique énergique sur les arts autochtones se répercute sur l'ensemble de la scène artistique manitobaine et qu'accroître la visibilité des artistes autochtones donne plus de vitalité à la communauté artistique. On se demande d'où viendra le financement des nouveaux programmes. On pose aussi une question sur le financement des tournées internationales; plus précisément, est-ce que ce type de soutien sera offert exclusivement aux programmes des arts autochtones ou est-ce qu'il sera étendu à d'autres programmes?

Le Groupe félicite le CAM d'avoir assumé un rôle de leadership dans le domaine des arts autochtones et de s'être penché sur les sujets que la communauté autochtone soulève depuis quelques années. Un membre du Groupe met en garde contre la condescendance et déclare que parler d'un « secteur des arts autochtones » pourrait creuser un fossé dans la communauté, qu'on devrait simplement les qualifier d'élément vital de l'ensemble du secteur des arts. On souligne que les artistes autochtones ont été rejetés et insuffisamment financés et qu'il faut mettre en place une politique pour que la communauté s'occupe de questions comme la formation, le soutien et le financement des artistes autochtones individuels. On félicite le CAM d'essayer de mettre en œuvre une politique à long terme et de ne pas seulement offrir des programmes aux artistes autochtones.

Le Groupe convient que les œuvres d'art contemporaines canadiennes faites par des artistes autochtones présentent un intérêt vital et que les politiques proposées ne sont pas une intégration, ni une simulation, ni une aumône, mais plutôt une célébration d'une dynamique artistique canadienne créatrice.

Le Groupe indique qu'avant, les communautés du Nord et les communautés autochtones ne savaient pas comment avoir accès au programme des artistes à

l'école. On mentionne aussi que certaines organisations d'arts du spectacle ont eu de la difficulté par le passé à avoir accès à des artistes autochtones et à les encourager à participer à des programmes. On soulève aussi la question de la propriété intellectuelle. On signale qu'il y a des musiciens des communautés autochtones, inuit et multiculturelles qui n'ont pas touché des redevances auxquelles ils avaient droit parce qu'ils n'ont pas enregistré comme il se doit leur propriété intellectuelle. On suggère que le CAM parle à la SOCAN et organise des séances de formation pour montrer aux musiciens comment enregistrer la propriété intellectuelle.

On pose une autre question sur les arts traditionnels et un membre du Groupe est d'avis que c'est un terme insidieux qui pourrait empêcher certaines formes d'art d'avoir le droit de changer. On reconnaît que les formes d'art traditionnelles présentent des défis et que les artistes autochtones font des choses expérimentales en utilisant des méthodes traditionnelles. On dit que le terme « arts traditionnels » doit s'accompagner d'une note expliquant que les artistes peuvent travailler dans une forme traditionnelle tout en faisant évoluer la tradition.

M<sup>me</sup> Flynn demande ensuite au Groupe de se pencher sur le projet d'entente de financement des grands organismes des arts du spectacle en vue d'examiner et débattre les questions clés suivantes :

- Comment ces mesures me touchent-elles en tant qu'artiste ou organisation artistique?
- Comment ces mesures touchent-elle la communauté artistique dans son ensemble?
- Quel effet ces mesures auront-elles sur le rôle du CAM dans la communauté?

Dans l'ensemble, le Groupe est favorable au principe du financement pluriannuel et estime qu'il est utile et aurait dû être appliqué depuis longtemps. On pense que le terme « grands organismes » doit être défini pour expliquer en quoi ceux-ci diffèrent de toute autre organisation artistique et pourquoi ils sont différents des organisations à plus petit budget et à marché créneau.

On s'inquiète du fait que les grands organismes bloquent le budget du CAM pendant trois ans et qu'il en résulte que l'argent n'est pas en circulation pour les autres organisations qui font des demandes annuelles. En outre, le consensus est que le financement pluriannuel devrait être offert aux autres organisations qualifiées et pas seulement aux organisations d'arts du spectacle. Le Groupe souligne qu'il y a différentes façons d'être « grand » et qu'il devrait y avoir des modèles ou volets différents pour les diverses contributions que les organisations font aux arts dans notre province.

Le Groupe aime le fait que le financement pluriannuel réduise l'administration pour les organisations mais veut que le Conseil veille à ce qu'il n'y ait pas

d'influence sur la direction artistique des organisations. On suggère que le Conseil ait de l'argent « appât », c'est-à-dire un réservoir de fonds liés à sa politique qui pourrait être distribué de façon flexible entre les grands organismes et utilisé pour encourager plus d'artistes locaux. On mentionne aussi qu'il est difficile pour les organisations qui reçoivent un financement annuel de projeter l'élaboration de programmes 3 ou 4 ans à l'avance.

Certains membres du Groupe estiment que ça revient à une question de confiance et que le financement pluriannuel permet aux gens de gérer leur organisation et de poursuivre leur vision artistique sans être accaparés par la nécessité de remplir des demandes de financement. On mentionne aussi que verser un financement pluriannuel à certaines organisations peut punir d'autres organisations qui fonctionnent bien et qui ne sont pas récompensées pour ce fait (c.-à-d. qui ne reçoivent pas de financement pluriannuel). Fondamentalement, le Groupe convient que si une organisation a de solides antécédents financiers, un bon plan stratégique et une administration efficace, alors elle devrait recevoir un financement pluriannuel.

Outre la responsabilité financière, on pense aussi que les organisations devraient promouvoir un sens de responsabilité sociale, mais on prévient qu'à ce moment-là le secteur des entreprises pourrait commencer à influencer la direction artistique.

Le Groupe convient que la promotion est un élément important de l'argument en faveur du financement pluriannuel et que réunir les organismes de financement aidera les organisations de façons importantes. Constituer un partenariat des bailleurs de fonds économisera encore davantage l'énergie administrative consacrée à l'envoi de demandes de subventions à tous les bailleurs de fonds individuels. Le financement pluriannuel permet aux organisations de faire des plans à l'avance. Un membre du Groupe dit que le financement sur trois ans devrait augmenter chaque année et que les organisations pourraient alors faire des plans et établir plus de programmes d'une année à l'autre.

Un membre du Groupe fait allusion au rapport annuel de 2003-2004 du CAM et aux 7,40 \$ que chaque personne paie chaque année en impôts au Conseil des arts du Manitoba. On mentionne qu'il est utile de parler autant de la contribution que l'art fait à l'économie que de celle qu'il fait à l'écologie. Le Groupe suggère de faire une autre étude de l'impact économique, comme l'étude actuelle date de plus de 10 ans.

M. Riske remercie le Groupe consultatif sur les arts de son apport des trois dernières années et l'informe que le CAM se penchera sur le processus d'élection d'un nouveau Groupe consultatif avant le printemps prochain.

La séance est levée à 16 h.